



Prix 2019 pour la programmation en art contemporain

CONDITIONS D'OCTROI

BUT

Pour apporter soutien et reconnaissance aux espaces d'art indépendants et aux associations dont le but est de promouvoir l'art contemporain à Genève, le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) attribue des prix d'encouragement, libres d'usage.

Le caractère expérimental des programmations est encouragé.

Ce prix a pour vocation de récompenser le travail réalisé pendant l'année précédente et en cours :

- soit une programmation annuelle, sans restriction ni dans le genre d'événements proposés, (expositions, publications, rencontres, projets participatifs, etc.), ni dans leur rythme (nombre et durée), ni dans leur emplacement (sédentaires ou itinérants)
- soit une programmation ponctuelle (une manifestation d'envergure de type festival d'art contemporain ou une grande exposition)

BÉNÉFICIAIRES

Le concours est ouvert aux structures indépendantes (espaces et associations) actives à Genève, représentées par une personne qu'elles désignent.

Les candidat-e-s peuvent se présenter plusieurs fois et les lauréat-e-s être primé-e-s un maximum de 3 fois.

CONTENU DU DOSSIER

- Un formulaire de candidature dûment rempli à télécharger sur le site : <https://www.ge.ch/aide-projet-artistique-culturel/bourses-prix>
- Un compte rendu complet de la programmation de l'année précédente et de celle en cours, ainsi qu'un compte rendu éventuellement plus succinct de la programmation antérieure
- Un bilan financier
- Un historique de la structure, comportant également la programmation
- Les statuts de la structure
- Le CV du/de la porteur-euse de la demande
- La liste des porteurs-euses du projet avec un bref CV pour chacun-e

DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature, portant mention « Prix du FCAC pour la programmation en art contemporain », doivent parvenir :

- en un exemplaire papier à l'adresse suivante :
Office cantonal de la culture et du sport - Fonds cantonal d'art contemporain
Chemin de Conches 4, 1231 Conches
- en format PDF à l'adresse mail suivante : fcac.occs@etat.ge.ch

Seuls les dossiers complets et présentés dans les délais seront examinés.

SÉLECTION

Le choix des bénéficiaires des prix est effectué par un jury spécifique. La décision finale est prise par le-la conseiller-ère d'Etat sur avis de ce jury. Les candidat-e-s seront informé-e-s de la décision par écrit. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

Les décisions du jury ne sont pas motivées.

MONTANT

Un montant global de 50'000 francs suisses est réservé à ces prix.
Ceux-ci peuvent être attribués à une, deux ou trois structures au maximum, selon une répartition préavisée par le jury et validée par le-la conseiller-ère d'Etat.

ORGANISATION ET INFORMATION

Fonds cantonal d'art contemporain
Tél. +41 (0)22 546 63 80